

Luminus BasicFlex Online Gaz

(janvier 2026)

Conditions particulières : (GBFL0C2.0)

Région : **Wallonie**
 Consommateurs : **résidentiels**
 Tarif : **variable**
 Injection : **variable**
 Durée du contrat : **indéterminée**

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES :

 Économie	 Facilité	 Service
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre espace client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

SERVICES INCLUS :

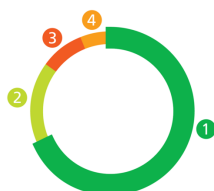
My Luminus	Luminus Extras	FactureManager
Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	Tous vos avantages sur vos marques préférées.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

Plus d'infos sur luminus.be

€ TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 6%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)¹ :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	3,54
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh) ²	3,51
Redevance fixe (€/an)	20,00

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

² Cette estimation annuelle est basée sur l'évolution actuelle et attendue des prix au cours des 12 prochains mois.

2 Coûts d'utilisation des réseaux :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)
		Petite consommation ≤ 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et ≤ 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh		
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	
WAL	ORES (Brabant Wallon)	4,29	31,91	2,21	140,93	1,64	889,48	0,1654
	ORES (Hainaut Gaz)	4,29	31,91	2,21	140,93	1,64	889,48	0,1654
	ORES (Luxembourg)	4,29	31,91	2,21	140,93	1,64	889,48	0,1654
	ORES (Mouscron)	4,29	31,91	2,21	140,93	1,64	889,48	0,1654
	ORES (Namur)	4,29	31,91	2,21	140,93	1,64	889,48	0,1654
	TECTEO RESA	5,25	34,59	3,14	122,05	2,86	962,74	0,1654

3 Taxes et redevances :

	WAL
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,1058
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	0,8724
Redevance de raccordement (**) (***) (c€/kWh)	0,0075

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-12.000 kWh : 0,8724 c€/kWh, >= 12.001 kWh : 0,9623 c€/kWh
 (**) TVA non applicable.
 (***) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

La TVA sur les prix indiqués et les éventuelles promotions est de 6 %. Si le taux de TVA en vigueur change pendant la durée de votre contrat, alors les prix et les promotions changent également.

Index (HTVA) : TTF DAH RLP M = 27,666 €/MWh (valeur de l'indice de décembre 2025)

Formule tarifaire pour le coût de l'énergie (HTVA) : 0,1000 x TTF DAH RLP M + 0,5700

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les mois. Le paramètre d'indexation est basé sur la moyenne pondérée des cotations journalières Bid et Offer TTF Day Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) au cours du mois de fourniture (disponible sur www.icis.com dans le rapport European Spot Gas Markets (ESGM) sous le titre « TTF price assessment ») avec une pondération RLP (Real Load Profile). Cette pondération RLP est basée sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP des différents gestionnaires de réseaux de distribution (publiés par Synergrid). La valeur TTF DAHW RLP M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur TTF DAHW RLP M connue (mois précédent). L'historique des valeurs TTF DAHW RLP M peut être consulté sur le site Web www.luminus.be. Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau.

Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée, est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant du premier semestre à compter du début de la fourniture), le client sera tenu de payer la moitié de la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme du premier semestre à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance

fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par le régulateur (CWAPE) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Tarif exclusivement en ligne :

Luminus BasicFlex Online Gaz est un contrat exclusivement en ligne par lequel vous acceptez expressément :

- de pouvoir contacter Luminus exclusivement via le formulaire de contact, par chat ou en ligne via My Luminus et
- de recevoir exclusivement vos factures de manière digitale.

Si vous souhaitez toutefois bénéficier de l'aide de notre service client téléphonique ou si vous souhaitez malgré tout recevoir vos factures au format papier, cela peut se faire uniquement si vous souscrivez un contrat qui inclut notre service clientèle téléphonique.

À partir du 1er janvier 2028, Luminus sera soumise au nouveau système d'échange de quotas d'émission (ETS2). Ce système nous oblige à acheter et à restituer des quotas d'émission de CO₂ afin de compenser les émissions de CO₂ liées à la fourniture de gaz naturel. Les coûts associés seront répercutés sur vous, conformément à l'article 6.4 de nos conditions générales, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces coûts sont calculés selon la formule suivante : volume de gaz naturel acheté (en MWh) x coefficient de conversion de tonnes de CO₂ en MWh x CarP. Le CarP est déterminé sur la base des prix du marché des droits d'émission de CO₂ et de nos frais (administratifs), qui ne sont pas encore connus à l'heure actuelle. La valeur du CarP sera publiée sur notre site web www.luminus.be/fr/ets2.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus BasicFlex Online Gaz est un contrat à durée indéterminée.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus BasicFlex Online Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendriers après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :



Vous payez d'avance vos acomptes de manière régulière et recevez donc des factures d'acompte selon la fréquence (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle) que vous avez déterminée vous-même dans votre Espace Client en ligne (la fréquence standard est la fréquence mensuelle). Vous choisissez également vous-même votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be. En cas de retard de paiement ou de refus d'un ordre de domiciliation, vous êtes tenus, en plus du solde dû :

- des rappels à 7,50€ - le 1er rappel n'est pas facturé pour les 3 premières dettes échues dans une année civile) et autres courriers à 15€. Ces frais s'appliquent uniquement aux envois postaux, et sont plafonnés à 20€ pour un solde jusqu'à 150€ et à 30€ + 10 % du montant dû sur la tranche supérieure, avec un max. de 55€/an et par énergie) ; et
- des intérêts de retard au taux légal, calculés dès la fin du délai du rappel jusqu'au paiement complet ;